



Juin 2005



La CC3R, comment ça marche ?

interview

À l'occasion de la parution de ce premier bulletin d'information de la Communauté de Communes des Trois Rivières, M. Patrick Toularastel, président, fait une rapide rétrospective de la CC3R et nous en explique le fonctionnement.



M. Patrick Toularastel

Quelles sont les raisons qui ont poussé la Communauté de Communes des Trois Rivières à la mise en place d'un bulletin d'information communautaire ?

L'intercommunalité étant aujourd'hui une donnée incontournable, la place de la Communauté de Communes des Trois Rivières est de plus en plus importante. Le bulletin a donc pour ambition de faire découvrir la CC3R, les domaines dans lesquels elle intervient et les projets qu'elle souhaite mettre en place.

Qu'est ce qu'une Communauté de Communes et comment s'est construite la CC3R ?

Une Communauté de Communes est un Établissement Public de Coopération Intercommunale créé par la loi du 6 février 1992. Cette entité apparaît en 1995 dans le paysage trégorrois. Pourtant, la pratique intercommunale sur notre secteur n'est pas nouvelle, puisque la création du SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) des Trois Rivières date de 1968 et que ses compétences ont tout simplement été transférées à la Communauté de Communes des Trois Rivières. Elle représente aujourd'hui un territoire d'une superficie de 9623 hectares regroupant neuf communes : **Camlez, Coatréven, Lanmérin, Minihy-Tréguier, Penvénan, Plougrescant, Plouguiel, Tréguier et Trézény** : soit 11627 habitants.

La CC3R a évolué par paliers successifs. Au début de l'an 2000,

les communes de Camlez, Coatréven, Trézény rejoignent Minihy-Tréguier, Plougrescant, Plouguiel et Tréguier. La dernière modification date de 2003 avec l'arrivée des communes de Lanmérin et de Penvénan.

Le siège administratif se trouve sur la zone d'activités de Conventant-Vraz sur le territoire de la commune de Minihy-Tréguier.

Trézény ; ce nombre de sièges est fixé en fonction du nombre d'habitants.

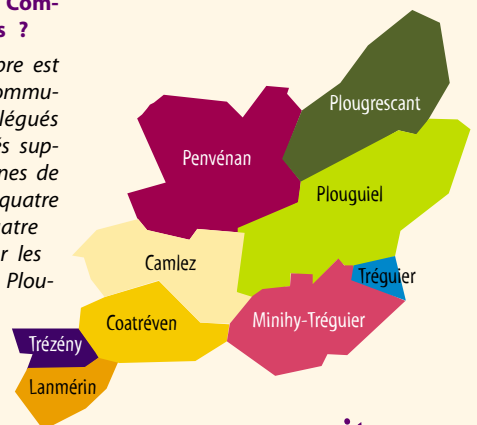
Les délégués communautaires sont élus par les conseils municipaux des communes pour une durée de six ans. La durée du mandat est liée à celui du conseil municipal.



Le siège administratif de la CC3R.

Comment sont représentées les communes dans la Communauté de Communes ?

Chaque commune membre est représentée au conseil communautaire par cinq délégués titulaires et cinq délégués suppléants pour les communes de Penvénan et de Tréguier, quatre délégués titulaires et quatre délégués suppléants pour les communes de Plouguiel, Plougrescant et Minihy-Tréguier, trois délégués titulaires et trois délégués suppléants pour les communes de Camlez, Coatréven, Lanmérin et



>>> suite >

Sommaire

La CC3R, comment ça marche ? 1
interview

La CC3R, comment ça marche ? 2
suite interview

Nos services 2

Les parcs d'activités de la CC3R 3
économie

Tourisme 3

Les centres de loisirs d'été 4
gros plan

Brèves 4

Directeur de la publication
Le Président, Patrick Toularastel

Coordonnées CC3R
Z.A. de Conventant Vraz
22220 MINIHY-TRÉGUIER
tél. 02 96 92 33 46
fax : 02 96 92 47 61
site : www.cc3r.com
mail : info@cc3r.com

Crédit photos
CC3R et Studio Deffontaines
Office de Tourisme
du Pays de Tréguier - Syndicat
d'Initiative de Penvénan

Conception
Réalisation - Rédaction
Studio Deffontaines
tél. 02 96 48 41 98

Nos services

Services administratifs :

Z.A. de Convent Vraz
22220 MINIHY-TRÉGUIER
www.cc3r.com
Tél. 02 96 92 33 46
Fax : 02 96 92 47 61
mail : info@cc3r.com

Nos bureaux sont ouverts :

- du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Espace Solidarité Emploi :

2, rue Pasteur
22220 TREGUIER
Tél. 02 96 92 29 46
Fax : 02 96 92 25 43
emploi.treguier@wanadoo.fr

Le secrétariat est ouvert :

- du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- le vendredi de 9h00 à 12h00

Piscine des Trois Rivières :

rue Jarl Priel
22220 TREGUIER
Tél. 02 96 92 36 31

Les horaires sont consultables sur le site de la CC3R et disponibles au secrétariat de la CC3R.

NB : la piscine sera fermée pour travaux du 20/07/2005 au 28/08/2005 inclus

Cybercommune :

Huit centres cybercommune sont répartis sur le territoire communautaire.

Ils ont chacun leurs propres horaires d'ouverture. Ceux-ci sont consultables sur le site de la CC3R et disponibles au secrétariat de la CC3R.

La CC3R, comment ça marche ?

interview

>>> suite >

Quels sont les domaines d'intervention de la CC3R ?

Les actions de la CC3R tournent autour de plusieurs pôles :

- les actions de développement économique,
- le tourisme,
- la protection et la mise en valeur de l'environnement,
- la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés dont la prestation est confiée au SMICTOM du Haut Trégor,
- la politique du logement et du cadre de vie (service public d'assainissement non collectif, services aux usagers...),
- les équipements sportifs et de loisirs à caractère communautaire (piscine, deux courts extérieurs de tennis, la gestion de points « cybercommunauté »),
- la politique de la petite enfance, la gestion des animations éducatives et de loisirs, l'organisation des centres de loisirs,
- l'Espace Solidarité Emploi,
- l'aménagement de l'espace (élaboration du schéma de cohérence territoriale et pilotage du projet de territoire),
- la communication.

La parution régulière du bulletin d'information va permettre de développer tous ces domaines d'intervention et de mieux cerner l'action de la CC3R.

Les compétences sont en effet très diversifiées. La mise en œuvre de ces domaines d'intervention nécessite donc un organisation. Pouvez-vous m'indiquer le cadre de fonctionnement de la CC3R ?

Le fonctionnement de la Communauté de Communes s'articule autour d'un conseil communautaire

composé de 34 membres titulaires et de 34 membres suppléants. Il se réunit au moins une fois par trimestre.

Le Président de la Communauté et les huit maires des communes membres forment le Bureau Communautaire.

À mes côtés siègent donc :

- **Raymond ARTUR**, Maire de COATREVEN
- **Michel BATAILLE**, Maire de PLOUGUIEL, Conseiller Général,
- **Jacques GOISNARD**, Maire de LANMERIN
- **Jean LE CALVEZ**, Maire de MINIHY-TREGUIER
- **Fernand LE DUC**, Maire de PENVENAN
- **Rémi LE GOFF**, Maire de CAMLEZ,
- **Yves MEHEU**, Maire de PLOUGRESCANT,
- **Jean-Yves UNVOAS**, Maire de TREZENY.

Le Bureau constitue à la fois une instance :

- **d'instruction** pour les affaires qui lui sont soumises,
- **de propositions** sur des sujets ou dossiers dont il peut avoir l'initiative dans le cadre des compétences de la Communauté,
- **de concertation** dans les domaines intéressant l'ensemble des communes membres.

Les délégués communautaires siègent au sein de commissions thématiques dont j'ai souhaité la réorganisation. Toutes les communes y sont représentées.

Ces commissions, au nombre de onze, constituent une force de propositions dans les domaines suivants :

- activités économiques et gestion des zones d'activités,
- aménagement de l'Espace,
- juridique, financière, administration générale et emploi,
- politique de l'habitat et développement des services de proximité,
- animation enfance jeunesse,
- piscine-tennis,
- protection et mise en valeur de l'environnement,
- cybercommune,
- communication,
- tourisme,
- travaux.

Pour mettre en place ces actions, de quelles ressources dispose la Communauté de Communes des Trois Rivières ?

Ses ressources proviennent :

- de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères dont le produit est affecté entièrement au budget du service de collecte et de traitement des ordures ménagères,
- de la taxe professionnelle unique prélevée aux lieux et places des communes membres,
- des dotations de l'Etat (Dotation Globale de Fonctionnement),
- des subventions (Conseil Général, Conseil Régional...),
- des recettes des services gérés par la CC3R.

En conclusion, toute cette organisation permet à l'ensemble des délégués de construire l'intercommunalité, de mettre en avant les atouts de notre territoire. Son devenir dépendra de la cohérence de nos décisions, de notre capacité à les mettre en œuvre et à innover. C'est pour cela que le conseil communautaire s'est engagé dans une réflexion, commencée il y a un an, réunissant les délégués, les partenaires institutionnels, locaux et associatifs autour d'un débat afin de doter la CC3R d'un projet d'actions qu'il conviendra de planifier sur les prochaines années.

Ces actions qui seront incluses dans « le projet de territoire » tiendront compte des services déjà offerts ou à offrir à l'ensemble de la population du territoire communautaire sans oublier les entrepreneurs, déjà présents ou désireux de s'y installer afin qu'ils y trouvent les conditions indispensables au maintien et à la création d'emplois.

Tourisme

Deux Syndicats d'Initiative (Penvénan et Plougrescant) et l'Office de Tourisme du Pays de Tréguier vous guident dans les neuf communes de la Communauté de Communes des Trois Rivières.

Syndicat d'Initiative de Penvénan :

12, place de l'Église
22710 PENVÉNAN
Tél. 02 96 92 81 09
www.penvenan-tourisme.com

Hors saison :

du mardi au samedi
de 9h30 à 12h30
et de 14 h à 18 h

En saison :

du lundi au samedi
de 9h30 à 12h30
et de 14h à 18h
le dimanche de 10h à 13h

Syndicat d'Initiative de Plougrescant :

42, Hent Sant Gonéry
22820 PLOUGRESCANT
Tél. 02 96 92 56 83
www.plougrescant.fr

Hors saison :

du mardi au samedi
de 9h30 à 12h30
et de 14h à 18h

En saison :

du lundi au samedi
de 9h30 à 12h30
et de 14h à 18h
le dimanche de 9h30 à 12h30

Office de Tourisme du Pays de Tréguier :

67, rue Ernest Renan
22220 TRÉGUIER
Tél. 02 96 92 22 33
www.paysdetreguier.com

Hors saison :

du mardi au samedi
de 9h à 12h
et de 13h30 à 17h30

En saison :

le lundi de 10h à 13h
et de 14h à 19h
du mardi au samedi
de 9h à 19h
dimanche et jours fériés
de 10h à 13h
et de 14h30 à 17h30

économie

Les parcs d'activités de la CC3R

Sur son territoire, la Communauté de Communes gère l'ensemble des six parcs d'activités existants :

À dominante artisanale :

● PEN AR GUER, Penvénan

La commune de Penvénan, qui avait confié dans les années 80-90 à la SEMAEB (Société d'Économie Mixte pour l'Aménagement et l'Équipement de la Bretagne) le soin de commercialiser la zone de Pen Ar Guer, en avait repris la maîtrise pour y développer des activités à dominante artisanale. À partir de 2005, la Communauté de Communes devient l'aménageur de ce parc, situé au bord de l'axe Penvénan-Lannion.

À dominante commerciale :

● KERFOLIC, Minihy-Tréguier

La zone d'activités de Kerfolic est considérée comme la vitrine commerciale de la Communauté de Communes des Trois Rivières. Compte tenu de sa situation par rapport à un axe routier à forte circulation,

beaucoup d'entrepreneurs ont choisi de s'y implanter. Cette zone a été réalisée en plusieurs tranches. Ce parc a fait l'objet d'une étude de requalification – extension dans le cadre du programme Bretagne Qualiparc.

À dominante de services aux agriculteurs :

● KROAZ AN BRABAN, Plouguiel

Cette zone de la CC3R est à proximité de la plate-forme logistique de l'UCPT. Son but est de compléter l'offre de services aux professionnels de l'agriculture.

À dominante maréicole :

● BEG AR VILIN, Plougrescant

La qualité des eaux de l'estuaire du Jaudy permet de produire des huîtres d'une excellente qualité. La présence de la zone à terre à proximité permet de travailler rapidement ces produits dans un cadre privilégié.

Le parc d'activités de CONVENTANT VRAZ, Minihy-Tréguier

Ce parc comprend deux zones :

À dominante industrielle et artisanale :

● Conventant Vraz

En retrait des espaces d'habitat et bien située sur des axes routiers importants, sa vocation est l'accueil d'entreprises industrielles ou artisanales.

À dominante agroalimentaire :

● KERNEVEC

Située autour de la pépinière agroalimentaire de la Communauté de Communes, elle dispose de tous les réseaux nécessaires à l'installation d'entreprises agroalimentaires.

Pour toute demande de renseignements sur nos zones :

Frédéric Le Mazeau
Tél. 02 96 92 33 46
mail : eco@cc3r.com



Brèves

La taxe de séjour

Pourquoi une taxe de séjour ?

Cette taxe est destinée à financer des actions de nature à favoriser la fréquentation touristique : financement des structures touristiques (Office de tourisme et syndicats d'initiative ainsi que le pays touristique, la politique du contrat de station, etc...). Le produit récolté contribue au financement du budget tourisme.

Sur quelles communes s'applique la taxe de séjour ?

La taxe de séjour s'applique sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes des Trois Rivières. Elle s'applique aux hôtels et résidences de tourisme, aux meublés, aux centres de vacances, aux chambres d'hôtes, aux gîtes, aux terrains de camping ainsi qu'aux ports de plaisance.

Qui paye la taxe de séjour ?

La taxe de séjour est :

- payée par les personnes hébergées,
- perçue par les logeurs, hôteliers, propriétaires ou autres intermédiaires qui reçoivent le montant des loyers dus,
- reversée à la Communauté de Communes des Trois Rivières.

Quand payer la taxe de séjour ?

En principe, la taxe est payée au moment du règlement des loyers.



Les centres de loisirs d'été

gros plan



Organisé par la CC3R

du lundi 11 juillet au vendredi 19 août, à la journée ou à la demi-journée

Centre de Gouërmel, Plougrescant De 3 à 7 ans

Juillet : "les arts au soleil"

Parc de Loisirs à Ploumiliau
Mini camp

Août : "les petits mousses à la découverte de la nature"

Centre Forêt Bocage et Ornithologie
Visite à la ferme

ACTIVITÉS

Poterie et sculptures, animations musicales et fabrication d'instruments, cerf volant, pêche à pied, aquarium, découverte du milieu marin, activités de pleine nature, petits jeux collectifs, activités sportives et manuelles, baignades.

Centre Anatole Le Braz, Penvénan De 7 à 12 ans

Juillet : "Afrique-Bretagne"

Chars à voile et bivoile
Mini-camp voile

Août : "les Indiens d'Amérique"

Mini-camp canoë

ACTIVITÉS

Animations autour du conte : danses, chants africains et indiens, fabrication de TAM TAM et de bracelets, atelier de percussions, djembé, fabrication de costumes, totem, masques, maquillages et coiffes. Jeux de pistes, jeux d'opposition, les Mandalas, jeux amérindiens, ateliers cuisines, baignades.



contact > secrétariat de la CC3R : tél. 02 96 92 33 46 - mail : enfance@cc3r.com

Organisé par le CLA

(Contrat Local d'Animation) du Rudonou
Communes de Camlez, Coatréven,
Kermaria-Sulard, Trézény

Activités d'été

du 4 au 8 juillet : de 11 à 15 ans

Stage de voile :
Catamaran à Port-Blanc

du 11 au 16 juillet : de 7 à 12 ans

Stage de voile :
Optimist à Port-Blanc, initiation

8 et 9 août :

Accro branche avec l'association
"L'Arbre à Lutik"

du 22 au 26 août :

Poney, kayak de rivière
à Pommerit Jaudy
et à La Roche-Derrien

ACTIVITÉS

Tour d'escalade, piscine...



N'oubliez pas les inscriptions !

Pour la CC3R :

Retrait des dossiers :

A partir du vendredi 10 juin 2005 :
dans vos mairies et à la CC3R ou
téléchargez votre dossier d'inscription sur
notre site : www.cc3r.com

Dépôt des dossiers à la CC3R :

A partir du 13 juin 2005 (dans la limite des
places disponibles).

Pour le CLA du Rudonou :

Le planning complet des activités et les fiches
d'inscription sont à retirer dans les mairies du
Rudonou.